

N° 04/09.2024

Morges, le 13.06.2024

CRÉATION DE NOUVELLES PLACES D'ACCUEIL AU SEIN DU RÉSEAU AJEMA - 84 PLACES D'ACCUEIL PARASCOLAIRE - FÉCHY

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. PREAMBULE

Faisant suite au rapport sur le plan de développement 2020-2025 pour le Réseau AJEMA, ainsi qu'en regard de l'analyse des besoins à horizon 2025-2030 de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE), le Comité de direction souhaite continuer à répondre aux besoins de la population qui sont exprimés au travers des demandes de la liste d'attente et propose au Conseil intercommunal de se prononcer sur l'extension et la création des places d'accueil citées en titre.

L'art 63 al.2 de la constitution vaudoise du 14 avril 2003 précise que :

« En collaboration avec les partenaires privés, l'État et les communes organisent un accueil préscolaire et parascolaire des enfants. »

Fondée sur cette disposition constitutionnelle, la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) a pour buts :

- a. *de tendre, sur tout le territoire du canton, à une offre suffisante en places d'accueil, accessible financièrement, permettant aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle ;*
- b. *d'assurer la qualité de l'ensemble des milieux d'accueil de jour des enfants, préscolaire et parascolaire, familial et collectif;*
- c. *d'organiser le financement de l'accueil de jour des enfants ; [...]* »

Le taux de couverture cantonal pour l'accueil préscolaire est actuellement de 23.8 % et celui de l'AJEMA de 15.2 %.

Pour couvrir l'entier de la demande, le taux cantonal se monterait à 37.1 % et celui de l'AJEMA à 39 %. À l'horizon 2030 et en tenant compte de l'évolution des ménages, le taux cantonal grimperait à 38.7 % et celui de l'AJEMA à 42 %.

2. SITUATION ACTUELLE

L'UAPE de Féchy a été ouverte en 2013 et possède à ce jour une autorisation d'exploiter de 60 places. Ce lieu d'accueil est géré par l'AEMA à Aubonne.

L'ASSAGIE, qui se charge des activités en lien avec le scolaire dans la région, a fait le choix de centraliser la scolarité des 1P-4P sur un unique site scolaire à Féchy. Cet état de fait conduit donc à une demande d'augmentation de places pour l'UAPE de Féchy, les Ptit's Bouchons.

Dans le même temps, la capacité de l'UAPE le Rendez-vous à Aubonne devrait être revue à la baisse suite au départ des 1P-4P. La capacité à compter du 1^{er} janvier 2025, du Rendez-vous n'est pour l'heure toutefois pas définie, raison pour laquelle elle n'a pas pu être chiffrée.

Concrètement, ce sont 84 places d'accueil parascolaires qui pourraient ouvrir à compter du 1^{er} janvier 2025, sur le site scolaire de Féchy dans des locaux spécifiquement dédiés. Conformément à ce que prévoit la LAJE, pour les 1P à 4P, un accueil le matin avant l'école, à midi, puis après l'école, doit être organisé, ce qui sera le cas dans le projet d'agrandissement de l'UAPE les P'tits Bouchons.

La surface mise à disposition par la commune de Féchy est de 663m² à un prix de CHF 300.- /m². A noter que ce lieu d'accueil serait ouvert sur les périodes scolaires, soit 38 semaines, et proposera également 9 semaines d'ouverture en période de vacances scolaires sous la forme de centres aérés.

L'agrandissement des P'tits Bouchons pourrait être effectif au 1^{er} janvier 2025 et permettrait ainsi de disposer des 84 places parascolaires supplémentaires au moment où l'ensemble des 1P 4P scolarisés au sein de l'ASSAGIE serait enclassé à Féchy.

3. ASPECTS FINANCIERS

Selon la clé de répartition la contribution socle de 10 % est répartie par habitant, Les 90 % restants sont répartis entre les communes en fonction des heures consommées par les enfants desdites communes.

Le budget complémentaire déposé pour les P'tits Bouchons se monte à CHF 1'785'850.00 de charges effectives.

A noter qu'aucune subvention d'aide au démarrage a été intégrée au budget complémentaire soumis alors qu'un montant d'achat d'équipement et matériel éducatif de CHF 170'000.00 est compris.

Il paraît essentiel de spécifier que les achats en lien avec l'augmentation de places soient pour le moins couverts par la subvention d'aide au démarrage de la FAJE. Ainsi, l'AJEMA propose de retenir les éléments suivants pour définir la couverture de déficit du réseau AJEMA :

Charges effectives	1'785'850.00
./. Revenus parents	803'632.00
./. Subvention FAJE sur salaire éducatif	235'290.00
./. Subvention FAJE AAD	170'000.00
Excédent de charge couvert par le réseau AJEMA	576'928.00

4. CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ARASMAC

- vu le préavis du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

- 1) d'accepter la création de 84 places parascolaires supplémentaires dès le 1^{er} janvier 2025 à Féchy portant ainsi le nombre à 144 places pour l'UAPE les P'tits Bouchons
- 2) de prendre en considération les montants déjà portés au budget 2025

Adopté par le Comité de direction dans sa séance du 27.06.2024.

Au nom de l'ARASMAC

Valérie Induni
Présidente

Dominique Bickel
Secrétaire

Préavis présenté au Conseil intercommunal en séance du 26.09.2024.